

Tarbes, le 5 février 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

<u>Début des vacances scolaires : rappel des règles concernant la circulation entre la France et l'Espagne</u>

De nouvelles dispositions ont été mises en place depuis le 30 janvier 2021 concernant l'entrée par voie terrestre sur le territoire national.

Un test PCR de moins de 72 heures est demandé pour toute entrée sur le territoire français à l'exception des :

- déplacements d'une durée inférieure à 24 heures dans un périmètre défini par un rayon de 30 kilomètres autour du lieu de résidence. Il est précisé que les locations touristiques ne constituent pas des lieux de résidence
- déplacements professionnels dont l'urgence ou la fréquence est incompatible avec la réalisation d'un tel test ;
- déplacements des professionnels du transport routier dans l'exercice de leur activité.

Les contrôles aux frontières au niveau du tunnel d'Aragnouet seront renforcés pendant cette période.

Tél: 05 62 56 65 65

Mél: pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr